

N° : DE/44/1.4/22.11.2021-26

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	32	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 22 Novembre 2021, après convocation légale reçue le 16 novembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Nadège BOISSIN, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Mario HARELLE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET OLIVI), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Christelle PEPIN, (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Etaient Absents non représentés :

M. David BELLUCCI, M. Patrice DE CAMARET, Mme Sandy GEIGER, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Signature de la note d'engagement politique relative à la mise œuvre d'une
Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de
Vaucluse**

Madame Sylviane VERGIER, Conseillère Communautaire indique à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la (les) collectivité(s) et d'organiser concrètement l'offre globale de service des Caf de manière structurée et priorisée. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique, sur une période pluriannuelle de quatre ans, entre la Caf et la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce la coopération et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

A l'échelon des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale : la CTG permet de partager avec les élus un diagnostic et un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire.

Le périmètre de la Convention Territoriale Globale

- la politique d'accueil de la petite enfance
- le soutien à la parentalité
- la politique d'animation de la vie sociale
- l'accès et le maintien dans le logement
- le soutien des familles confrontées à des difficultés temporaires
- l'accès aux droits et aux services
- la politique de la ville

En abordant l'ensemble des champs sur lesquels la Caf intervient, la CTG incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Les enjeux d'une Convention Territoriale Globale

La CTG clarifie, coordonne et rend visibles les interventions des acteurs sur le territoire, elle permet de territorialiser l'offre de service, de partager un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et d'impulser des projets prioritaires.

La CTG permet de gagner en efficience et de rationaliser les engagements contractuels et de recentrer les interventions sur des cibles prioritaires (territoires, publics, champs d'intervention, etc...) dans un contexte de tension budgétaire forte.

La CTG prévoit une évaluation systématique et s'inscrit dans une logique objectifs-résultats permettant ainsi de rendre compte de l'efficacité des actions.

Cette Convention Territoriale Globale sera pilotée par l'intercommunalité les Sorgues du Comtat et la CAF de Vaucluse en coordination avec les cinq communes membres. En aucun cas la CTG ne se substitue aux compétences des communes membres. Selon la volonté de chaque commune ses besoins seront traduits en fiche action individuelle ou collective.

Dans un premier temps un diagnostic global du territoire sera réalisé dans le cadre d'un comité technique par les communes membres de la communauté de communes les Sorgues du Comtat, la CAF et les partenaires concernés. Toutes les étapes seront validées

en comité de pilotage en présence d'élus représentant les communes, l'intercommunalité et la CAF de Vaucluse.

Ce diagnostic permettra de faire ressortir les besoins des communes par rapport aux différentes thématiques dont la CAF a les compétences, mais aussi d'autres thématiques pourront faire surface.

Le Conseil Communautaire, Madame Sylviane VERGIER, Conseillère Communautaire, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à signer la note d'engagement politique avec la Caisse d'Allocation familiale de Vaucluse

AUTORISE le Président à conclure et signer avec la Caisse d'Allocation familiale de Vaucluse une Convention Territoriale Globale afin que le périmètre de l'intercommunalité se dote de cet outil programmeur et opérationnel au service des communes et des usagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

